

**DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROGRAMME PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS
DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT
DE CORSE POUR LA PERIODE 2018-2023**

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le , s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, notamment les articles L. 4422-1 et suivants,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

VU l'avis n° 2018- du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 2018,

SUR rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le programme pluriannuel des investissements dans les EPLE de Corse pour la période 2018-2023.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI